



Schéma départemental Des services aux familles 2024-2026

Groupe de travail

Axe 3 / Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité à l'ensemble des publics et son adaptation aux besoins des familles

MARDI 3 JUIN 2025 DE 14H À 17H

CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS - BOBIGNY

Ordre du jour

1. Introduction
2. Suivi des fiches actions
3. Travail en groupe sur les actions à privilégier pour un portage collectif

Tour de table



Introduction

Pour préparer notre travail collectif :

- Le cadre : le SDSF 2024-2026, établi à la suite des groupes de travail de 2024
- La méthodologie : modalités de mise en oeuvre des actions définies au schéma
- Les actualités récentes à avoir en tête

Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

Le SDSF est accessible ici : [SDSF](#)

Objectifs :

- Évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles
- Définir un plan d'actions

Le 1^{er} SDSF est élaboré pour la période 2024-2026 ; les suivants le seront pour 6 ans.



Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

Il inclut :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité ;
- Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. **Ce plan d'action est agile et révisable annuellement afin d'intégrer de nouvelles priorités territoriales et nationales ;**
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements.

Introduction

1. Présentation du Schéma départemental des services aux familles

AXE 1	AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'OFFRE PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ DANS UNE LOGIQUE DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL
FICHE	1.1
ACTION	POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION, AU MAINTIEN, AU DÉVELOPPEMENT DES EAJE ET VEILLER À LEUR QUALITÉ D'ACCUEIL
PRIORITÉS IDENTIFIÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les porteurs de projets à toutes les étapes du parcours de création d'EAJE • Impulser l'implantation de nouveaux EAJE dans les territoires non ou peu couverts, par une démarche pro-active dans le domaine de l'aménagement et de l'immobilier • Accompagner les gestionnaires EAJE dans la mise en œuvre d'une qualité sociale et éducative, et dans le fonctionnement courant de l'établissement (gestion, optimisation de l'occupation, FSU) • Mettre en œuvre un plan départemental de contrôle des EAJE, afin de garantir la qualité d'accueil et la sécurité des enfants –, présenté chaque année en séance plénière du CDSF • Mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés autour de leviers permettant de prévenir la destruction de places et de soutenir l'offre existante en accueil collectif, par l'optimisation des fonctionnements, notamment des taux d'occupation
PILOTE DE LA FICHE	Caf
ACTEURS PRINCIPAUX	Communes, Conseil départemental (PMI notamment), Gestionnaires
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Création et destructions de places d'accueil • Taux d'occupation • Taux de couverture collectif • Réalisation du plan de contrôle coordonné
QUELQUES ACTIONS CLÉS ISSUES DU RÉFÉRENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au montage financier de l'établissement dans un objectif d'optimisation des financements • Mobilisation des bailleurs et collectivités (bailleurs sociaux, bailleurs d'Etat, promoteurs privés...) pour identifier des leviers immobiliers et faciliter l'implantation de nouveaux EAJE • Information régulière sur l'ensemble des financements des institutions et leur évolution : de la CAF (bonus, financements d'investissement et de fonctionnement, appels à projets), du CD, de la Région, des villes, des fonds européens • Ouverture à l'expérimentation et à l'innovation dans les modèles d'EAJE (hybridation, mutualisation...) • Harmonisation des contrôles PMI, en se basant sur le nouveau guide et référentiel qualité • Mise en place des modalités de repérage des structures en difficulté, en circualisant l'information avec les partenaires concernés dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement transversal et mise en place de conférences des financeurs pour une étude en commun des situations
	

Le plan d'action est structuré en 5 axes stratégiques, déclinées en fiches reprenant :

- Priorités identifiées
- Acteurs concernés
- Indicateurs
- Des actions clés issues du référentiel construit à la suite des groupes de travail réunis en 2024

Introduction

2. Méthodologie de déploiement des actions

- **Les actions du SDSF sont déployées par les membres du comité** en cohérence avec leurs missions propres. Elles peuvent relever de politiques générales ou d'expérimentations
- **Des groupes de travail thématiques** peuvent porter des actions propres qui permettent la mobilisation de plusieurs acteurs concernés.
- Ces groupes de travail sont définis par axe et contribuent également au suivi des actions menées. Ils sont coanimés avec un partenaire.

Introduction

2. Méthodologie de déploiement des actions

Fonctionnement des groupes de travail (cf. Règlement intérieur du CDSF) :

- Modalités de fonctionnement
 - 2 à 3 réunions par an
 - Espace de suivi/portage d'actions collectives
 - Partage de productions, restitution annuelle auprès du CDSF

- Temporalité

Le SDSF se terminant en 2026, en lien avec les élections municipales, il convient d'envisager initialement un calendrier sur 1 an.

- Composition :

Les membres du CDSF ou leurs délégués, des volontaires, et sur invitation, les personnes/organismes incontournables pour le domaine concerné.

Introduction

3. Actualités nationales

Depuis l'élaboration partagée du plan d'action :

L'actualité politique a bousculé la temporalité initialement prévue :

- Pour le SDSF (validation en mai et signature officielle début 2025)
- Pour la mise en œuvre du SPPE (parution du décret sur les schémas communaux en mars 2025 et sur le contrôle en avril 2025).
- Attente de décrets essentiels : modalités compensatoires pour les nouvelles compétences des communes, mise en œuvre du CMG emploi direct ...
- Attente des référentiels structurants, rapport et guides : référentiel qualité d'accueil, annoncé depuis plusieurs mois ; référentiel AVIP ; rapport IGAS sur l'accueil individuel ; guide de contrôle à l'attention des services PMI ; guide Mam ...

Suivi des actions



Suivi des actions

Fiche 3.1 : Améliorer l'accès des familles en parcours d'insertion aux modes d'accueil et de soutien à la parentalité

Objectifs :

- Examiner et réajuster chaque étape du parcours d'accès aux modes d'accueil par les familles en insertion
- Développer un éventail de solutions d'accueil correspondant aux différents besoins des familles en parcours d'insertion
- Consolider les dispositifs d'intermédiation auprès des familles et leur déploiement sur l'ensemble du territoire
- Développer une culture commune entre les professionnels de la petite enfance et de l'insertion / travail social, en outillant les professionnels, clarifiant les rôles respectifs et les mettant en réseau

L'insertion socio-professionnelle, de quoi parle t'on ?

Ce que dit
Wikipédia

L'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système.

En
pratique...

Ce processus d'accompagnement vers et dans l'emploi est garanti par les professionnels de l'insertion qui sont en majorité des **Conseillers en insertion sociale et professionnelle** (CISP). Ils sont également appelés « prescripteurs ».

Les « **prescripteurs** » sont salariés dans diverses institutions qui aident à la recherche d'emploi, par exemple en Seine-Saint-Denis : France Travail, les Agences locales d'insertion, le service social départemental, les missions locales, les Maisons de l'Emploi, les PLIE, les structures d'insertion par l'activité économique

Mais les publics en insertion ne sont pas accompagnés que dans leurs démarches de recherche d'emploi, car ils peuvent connaître des **freins sociaux** à l'emploi : les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non-professionnelles (transport, logement, santé, modes de garde...) qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

L'accompagnement d'une personne en insertion



Une démarche qui s'enrichit au
fil du parcours
d'accompagnement

Qui sont les services référents de parcours d'accompagnement des allocataires du RSA ?



Allocataire du RSA
(RSA versé par la
CAF)

Orientation par le
CD93
seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Peu ou pas de
difficultés sociales
ou professionnelles

Besoin
d'accompagnement
social pour un
retour à l'emploi

Difficultés sociales
empêchant un
retour à l'emploi
immédiat

FRANCE TRAVAIL

**AGENCES
LOCALES
D'INSERTION**

**SERVICE SOCIAL
DEPARTEMENTAL**



<https://seinesaintdenis.fr/emploi-entrepreneuriat/article/les-agences-locales-d-insertion-en-seine-saint-denis-vous-accueillent>

<https://seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale/le-service-social/>

Axe 3 / Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité à l'ensemble des publics et son adaptation aux besoins des familles

Suivi des actions

La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi : seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche.

Fiche 3.1 Zoom sur quelques actions

Actions	Etat d'avancement
Développer la labellisation AVIP	<p>Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont une double mission :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réserver une place en crèche de jeunes enfants (zéro à trois ans) de parents sans emploi• Les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle <p>Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre zéro et trois ans. Il existe 68 crèches AVIP sur le territoire départemental, ce qui représente une opportunité non négligeable pour les publics en insertion de lever le frein social du mode de garde.</p>

Axe 3 / Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité à l'ensemble des publics et son adaptation aux besoins des familles

Suivi des actions

Fiche 3.1 Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Mise en place des Commissions d'attribution	Communes / CD / Acteurs de l'insertion	Actualités des villes et du Département
Déploiement et adaptations territoriales de dispositifs		Point d'étape déploiement FMUP
Outillage et formation des pros de l'insertion, de la petite enfance, du travail social		Webinaire "comprendre les modes d'accueil – accompagner les publics" proposé par le Service Orientation des Publics (DIEESS et DEF - CD) aux conseillers ALI, France Travail et SSD = 90 participant.es A venir : le plan de formation pour les ALI inclura un module petite enfance

Suivi des actions

Fiche 3.2 : Accompagner les professionnel.les dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques

Objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance et la collaboration entre les acteurs de la petite enfance et du médico-social
- Accompagner les familles
- Former les professionnel.les de la petite enfance au repérage et accompagnement des enfants en situation de handicap et leurs familles/ Cibles : professionnel.les de l'accueil (collectif et individuel, RPE, professionnel.les des écoles maternelles (continuité des parcours)
- Mettre en œuvre les dispositifs existants et en expérimenter des nouveaux

Axe 3 / Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité à l'ensemble des publics et son adaptation aux besoins des familles

Suivi des actions

Fiche 2.2 : Zoom sur quelques actions

Actions	Pilote	Etat d'avancement
Expérimentation d'un pôle ressources handicap départemental	CAF / Vivre et Devenir	Point d'étape
Diffusion de la programmation annuelle de la MDPH auprès des professionnel·les de la petite enfance (webinaires, flyers, guides...)	MDPH	Point de situation MDPH – proposition inscription lettre d'info Ex. de webinaires proposés : droits et prestations des enfants, prestation de compensation du handicap, réponse accompagnée pour tous...
Recensement et diffusion des outils (guides, ateliers) à destination des familles, de la MDPH et des partenaires		Recensement des ressources du groupe de préfiguration https://ressources.seinesaintdenis.fr/Schema-departemental-des-services-aux-familles-Groupes-de-travail Actions du service des crèches départementales - RSAI

OBJECTIFS et PUBLIC CIBLE du PRH93

Objectifs

Favoriser l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ou présentant un trouble du développement dans les structures de droit commun de la petite enfance et de la jeunesse (hors temps scolaire)

Public cible

Enfants et adolescents en situation de handicap de 0 à 17 ans, leur famille, les professionnels et intervenants dans les services aux familles Hors secteur spécialisé et champ scolaire.

MISSIONS du PRH93

Informer et orienter

- les familles et des intervenants (professionnels ou non) de la petite enfance (accueil individuel et collectif), de l'enfance-jeunesse et de la parentalité

Accompagner les parents

- Faciliter, informer et accompagner le projet jusqu'à l'accueil de l'enfant
- Accompagnement 6 mois renouvelable 3 mois
- Identification des solutions adaptées
- Maintient et amélioration de l'accueil en milieu ordinaire
- Soutien technique sur mesure

Soutenir les professionnels

- Actions de sensibilisation
- Informations spécialisées, rappel des obligations légales, etc.
- Accompagnement (outils, évolution des pratiques professionnelles, définition du projet d'accueil, etc)

Favoriser la mise en réseau des acteurs et actions

- Participation aux temps forts du territoire
- Inscription dans le maillage et la synergie partenariale
- Co-construction de projet favorisant l'inclusion
- Contribution à l'observatoire du département

ENJEUX PRIORISES EN 2025 SUR LA SSD

Identifier et créer une
coordination de réseau des
missions / référents
handicap au sein des
communes

(In)Former et outiller les
professionnels de l'accueil
individuel et les familles
notamment via le réseau des
Relais petite enfance (RPE)

Sensibiliser et former le
personnel d'animation des
centres de loisirs pour
favoriser l'accueil et
l'inclusion des enfants
porteurs de handicap

Cartographie et référentiel
« Mission Handicap »

Suivi des actions

Compléments en séance

Un tableau complet sera partagé et amendable par tous pour valoriser des actions auprès du comité plénier

Pause



Proposition d'actions collectives

Propositions d'action(s) à porter collectivement

- Proposer une animation des structures engagées dans l'accueil des publics en insertion (notamment AVIP), leur mise en réseau, le partage de leurs pratiques et de leurs outils
- Recenser, collecter et partager les besoins et les outils existants sur le terrain pour accompagner l'inclusion des enfants dans les services aux familles
- Recensement des pratiques des RSAI afin d'aboutir à un référentiel partagé en matière d'accompagnement aux enfants porteurs de handicap
- Propositions du groupe ?

Propositions d'action(s) à porter collectivement

Travail en sous-groupes pour chaque action

Objectifs :

- Valider l'action à porter et ses contours
- Préciser les attendus et l'engagement pour les membres du groupe
- Premier échange sur les modalités de travail
- Identifier les acteurs manquants à solliciter autour de la table
- Préciser le cas échéant le livrable à produire
- Etablir la date de la première réunion du groupe à la rentrée

A suivre ...

Prochain rendez-vous



**Merci à toutes et à tous
pour votre participation**